

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER UN
VEHICULE PERSONNEL**
Pour les besoins du service

Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Article 10 :

« Les agents peuvent utiliser leur véhicule terrestre à moteur, sur autorisation de leur chef de service, quand l'intérêt du service le justifie. »

« En métropole et outre-mer, l'agent autorisé à utiliser son véhicule terrestre à moteur pour les besoins du service est indemnisé de ses frais de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer. »

« Il doit avoir souscrit au préalable une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles. »

« En toute occurrence, l'agent n'a droit à aucune indemnisation pour les dommages subis par son véhicule. »

Année Universitaire : 20__ / 20__

Itinéraire	Kilométrage Annuel
De à	
De à	
De à	
De à	

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Grade :

Résidence Administrative :

Fonctions Exactes :

sollicite l'autorisation d'utiliser mon véhicule personnel :

marque-type

n° minéralogique, puissance fiscale

lors des déplacements pour lesquels un Ordre de Mission spécifique aura été établi au préalable et m'engage à aviser l'Administration de toute modification de l'un des renseignements donnés ci-dessus.

Motif :

Je déclare :

- avoir souscrit une police d'assurance « automobile » auprès de la compagnie :

.....
police n°

garantissant d'une manière illimitée ma responsabilité personnelle ainsi que celle de l'Etat, y compris le cas où celle-ci est engagée vis-à-vis des personnes transportées, couvrant les risques encourus au cours des déplacements effectués pour les besoins du service pendant les heures travail.

- dégager l'Université des Sciences et Technologies de Lille et l'Etat de toute responsabilité à ce titre.

Je reconnais n'avoir aucun droit à aucune indemnité à charge de l'administration pour dommages subis à mon véhicule.

J'accepte le contrôle de Monsieur le Président de l'Université au sujet des clauses réglementaires imposées à ma police.

Les frais seront pris en charge par la composante :,

le contrat n°

<p>Nom et prénom du Directeur de la composante ou du Responsable du contrat</p> <p>.....</p> <p>Signature</p>	<p>Signature de l'intéressé(e)</p> <p>Lieu et date</p>
---	--

Autorisation accordée le

Le Président de l'Université de Lille
Sciences et Technologies

Remboursement (barrez la mention inutile)
Voiture – indemnité kilométrique
Voiture – tarif S.N.C.F. 2 nd Classe